



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 14 juillet 2017

N° 728



Actualités statistiques

Demandeurs d'emploi des catégories A, B et C à fin mai 2017 Une quasi-stabilité sur un mois en Mayenne

La Mayenne compte, fin mai 2017, en données brutes, près de 23 700 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (tableau 1), dont, très précisément, 19 882 (84 %) tenus à des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C).

Sur les 19 882 demandeurs d'emploi, 3 295 ont moins de 25 ans (17 % de l'effectif total) ; 12 147 ont de 25 à 49 ans (61 %) ; 4 440 ont 50 ans ou plus (22 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C, sur un mois, reste quasiment stable en Mayenne (+ 0,2 %). Il diminue dans les Pays de la Loire (- 0,3 %) et en France métropolitaine (- 0,3 %). Dans le département, le nombre augmente sur un an (+ 1,6 %), ce qui est le cas également dans les Pays de la Loire (+ 1,8 %) et en France métropolitaine (+ 2,4 %).

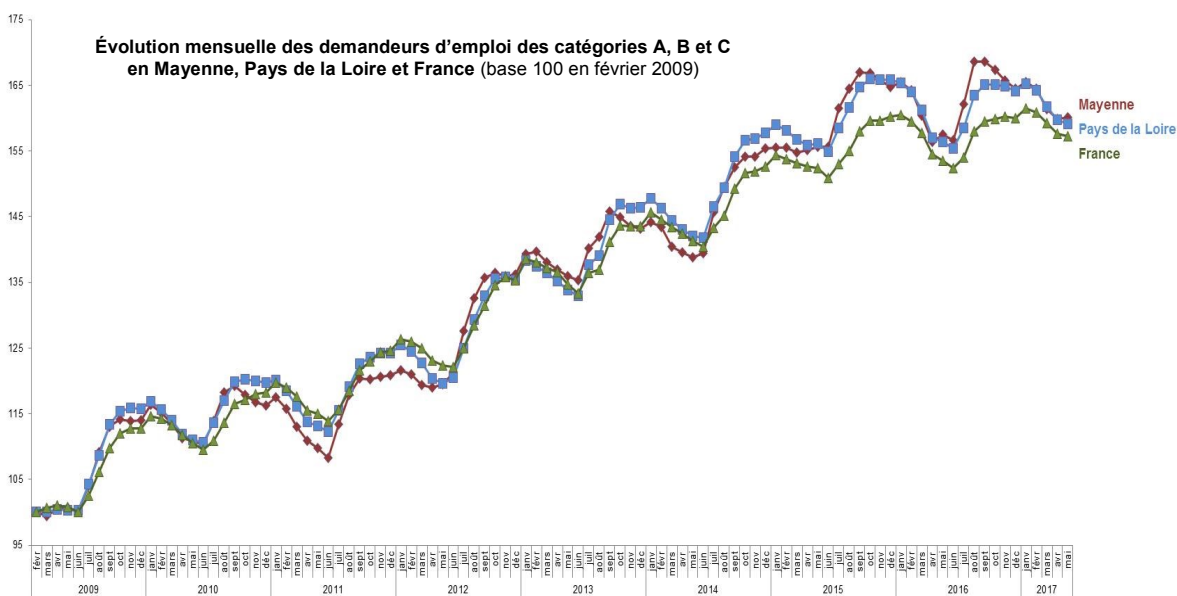
Toujours en variation annuelle pour ces trois catégories A, B et C, en Mayenne, le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans diminue de - 2,3 %. Sur un an, le nombre a baissé de 1,3 % pour les femmes et de 3,4 % pour les hommes. Les 25 à 49 ans augmentent : l'évolution est de + 3,6 % pour les femmes et de + 10,1 % pour les hommes. Pour les 50 ans ou plus, la progression est également importante : + 4,4 % pour les femmes et + 3,2 % pour les hommes.

Tableau 1 – Demandeurs d'emploi (mai 2017)

	Mayenne	Variation annuelle		
		Mayenne	Pays de la Loire	France
Catégorie A	9 898	- 3,2 %	- 2,6 %	- 1,0 %
Catégorie B	2 647	- 2,1 %	- 2,0 %	+ 0,2 %
Catégorie C	7 337	+ 10,6 %	+ 10,8 %	+ 12,9 %
Sous-ensemble	19 882	+ 1,6 %	+ 1,8 %	+ 2,4 %
Catégorie D	1 708	+ 38,1 %	+ 9,2 %	+ 4,0 %
Catégorie E	2 069	+ 1,4 %	- 4,9 %	- 2,8 %
Total A, B, C, D et E	23 659	-	-	-

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

Catégorie A : demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois, quel que soit le type d'emploi recherché.
Catégorie B : ceux ayant eu une activité de 78 heures au plus dans le mois.
Catégorie C : ceux ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois.
 Dans ces trois catégories, les demandeurs d'emploi sont tenus à des « actes positifs de recherche d'emploi ».
Catégorie D : demandeurs d'emploi non disponibles immédiatement (stage, formation, maladie...)
Catégorie E : ceux ayant un emploi et en recherchant un autre (notamment les bénéficiaires de contrats aidés).



Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

Nouveautés
ou mises à jour

www.ceas53.org



Associations

Jeunes mineurs : créer et administrer une association

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association : ces modifications portent sur la participation des mineurs à la vie associative, tant pour adhérer que pour participer activement à la gestion d'une association.

Adhérer à une association : tout jeune mineur peut librement devenir adhérent d'une association, si les statuts de celle-ci le permettent. Un mineur peut alors participer aux actions de cette association, y être bénévole, sans autorisation préalable de ses parents. S'il faut acquitter une cotisation, le mineur peut effectuer lui-même le paiement, dès lors que le montant de la cotisation n'excède pas ce qu'il est convenu d'appeler de « l'argent de poche ».

Créer et/ou gérer et administrer une association : un mineur peut accomplir seul les actes utiles à l'administration d'une association (louer du matériel, solliciter une subvention, etc.), à l'exception des actes de disposition (acquérir un immeuble...). Pour aller plus loin, il convient de distinguer entre un jeune qui a moins de 16 ans et un jeune qui a entre 16 et 18 ans.

- Avant 16 ans : un jeune de moins de 16 ans peut créer une association et/ou être élu membre de l'instance de direction. Il doit pour cela, préalablement à toute action de sa part (participation à une assemblée générale constitutive, inscription sur une liste de candidats...), demander une autorisation écrite à ses parents.
- Entre 16 et 18 ans : il n'y a pas besoin d'autorisation préalable pour créer une association ou en être élu dirigeant. Une fois le jeune élu, un des dirigeants de l'association devra informer les représentants légaux du mineur.

(Source : www.associations.gouv.fr/)



Histoire locale

Des manifestations pour le centenaire de sa mort L'abbé Alphonse Angot (1844-1917), historien de la Mayenne

Alphonse Angot, né à Montsûrs en 1844 dans une famille de commerçants, montre rapidement de brillantes dispositions intellectuelles. Élève à l'école de Montsûrs, il est envoyé dès 11 ans au petit séminaire de Précigné, dans la Sarthe, où il reste deux ans. Il entre ensuite au petit séminaire de Mayenne, puis au grand séminaire de Laval. Il est ordonné prêtre en 1868 à l'âge de 24 ans. C'est lorsqu'il est nommé vicaire de la paroisse Saint-Vénérand de Laval qu'il débute des recherches historiques. Poussé par la curiosité et le désir de mener plus loin ses études sur l'histoire locale, il franchit, vers 1876, la porte des Archives départementales. Dès lors, il entame un travail qu'il ne cessera plus jusqu'à sa mort en 1917.

Découvreur de textes anciens, infatigable chercheur, travailleur méthodique, amoureux de la Mayenne qu'il parcourt à pied, il a inlassablement rassemblé, dépouillé, ordonné, analysé et interrogé les sources écrites et les traces du passé.

Pas moins de 160 publications – sur des sujets très variés – portent sa signature. Il est en particulier l'auteur d'une remarquable trilogie que peu de départements peuvent s'enorgueillir de posséder : le *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne* (en quatre volumes), l'*Armorial monumental de la Mayenne* et l'*Épigraphie de la Mayenne*.

Source : site Internet www.lamayenne.fr/fr, rubrique « Archives 53 ». À partir de la page d'accueil, on accède à trois rubriques : 1) Les textes de l'abbé Alphonse Angot ; 2) Qui êtes-vous Monsieur l'abbé Angot ? (avec reproduction de la *Notice biographique sur l'abbé Alphonse Angot*, rédigée en 1919 par Ernest Laurain, archiviste départemental, ami et collaborateur de l'historien) ; 3) Programme des manifestations 2017.

Gérontologie

Les occasions de mieux la comprendre se multiplient
Maladie d'Alzheimer : cinéma et littérature

Le magazine d'Alzheimer continue encore tous ses registres, tant sur le plan médical que pour le langage dans le quotidien. Ces fois-ci ce sera pour parler de cinémas adaptés, dans la production culturelle, qui permettent au grand public de mieux connaître et comprendre cette maladie.

- 1) Documentaire
- 2) Fictions au cinéma
- 3) Télédocumentaires de proches
- 4) Romans-Autisme
- 5) BD pour adultes ou adolescents
- 6) Romans jeunesse
- 7) Albums enfants
- 8) Chansons



Dans les albums pour enfants, *Le magasin des Souvenirs* (2012) et *Papami* (2015).

La pensée

hebdomadaire

« L'école a pour devoir de permettre à chaque enfant, quelles que soient ses origines, ses conditions de vie et ses capacités, de devenir un adulte autonome en mesure de poursuivre, toute sa vie, son apprentissage d'homme et de citoyen afin de se rendre libre. Elle doit donc instruire, enseigner des savoirs et d'abord celui qui conditionne tous les autres : l'apprentissage de la langue. La langue est l'accès à la culture, elle rend possible la construction d'une pensée et l'échange avec autrui. C'est pourquoi elle est un facteur essentiel de civilisation. Or, depuis des décennies, d'abandon en abandon, son enseignement s'est appauvri (...). Les élèves pâtissent de ces renoncements, davantage encore ceux qui, par leurs origines et leur condition, ont le plus besoin de l'école. Tous les enfants ont besoin d'une école qui les élève, non d'une école qui nivelle. »

Yvan Droumaguet, agrégé de philosophie et essayiste, auteur de *L'humain et le barbare* (éd. Apogée, 2015), « Une école qui élève, pas une école qui nivelle » (point de vue), *Ouest-France* du 17 février 2017.